

ABONNEMENT.
SAUMUR :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
A SAUMUR,
 chez tous les Libraires ;
A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33 ;
 A. EWIG,
 Rue Flechter, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Novembre 1879.

Chronique générale.

Le conseil des ministres s'est réuni hier matin à l'Élysée sous la présidence de M. Grévy. Il a été décidé que la rentrée des Chambres aurait lieu le jeudi 27 novembre courant. Le décret est signé et doit paraître aujourd'hui au *Journal officiel*.

En ce qui touche les poursuites contre M. Freppel, évêque d'Angers, le gouvernement abandonne définitivement l'idée des poursuites.

M. Waddington aurait manifesté avec beaucoup d'insistance le désir de céder la présidence du conseil à un de ses collègues. Quant à la question d'un message présidentiel, elle a été examinée mais non résolue.

Le bruit a couru à la Bourse que M. Grévy avait fait prier M. de Rothschild, par M. Léon Say, de vouloir bien aller conférer avec lui au sujet de la situation et de la panique, injustifiée selon l'honorable Président, qui s'est emparée du marché pendant quelques jours.

M. de Rothschild, déférant au désir de M. Grévy, lui a expliqué loyalement les causes particulières qui ont influé sur la baisse des rentes et des valeurs, et il ne lui a pas laissé ignorer qu'en dehors de toute considération politique, le monde des affaires était, sinon effrayé, du moins très-impressionné par l'explosion des idées révolutionnaires et socialistes, qui se produisent depuis quelque temps. M. de Rothschild aurait ajouté que, d'après ses renseignements, l'impression produite par notre situation intérieure était non moins vive à l'étranger.

Après cet entretien, M. Grévy a fait appeler M. Waddington et a longuement conféré avec lui.

— A la suite de longs et pénibles pour-

parlers, une entrevue a eu lieu, chez un ami commun, entre MM. Gambetta et Clémenceau. Le maître de la maison trouva un prétexte pour les laisser en tête à tête, et ils purent causer pendant plus de trois quarts d'heure.

Il est impossible de savoir ce qui s'est passé entre eux, puisque aucun témoin n'a assisté à cette entrevue ; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'en se quittant, MM. Gambetta et Clémenceau se sont très-fortement serré la main ; ce qui est certain aussi, c'est que de grandes concessions ont dû être faites d'un côté comme de l'autre, puisque, deux heures après cette entrevue, M. Clémenceau faisait savoir à ses amis que le grand journal qu'il devait fonder pour être la seconde édition du *Petit-Parisien*, ne paraîtrait pas.

Beaucoup d'hommes politiques se préoccupent de la question de l'envahissement de la Chambre. M. Gambetta, raconte-t-on, est fréquemment questionné, à ce sujet, depuis quelques jours. De nombreux collègues des Chambres ont tenu à être éclairés sur les mesures prises en cas de manifestations tumultueuses aux abords des Chambres. L'organisation et la direction du service militaire, le nombre des soldats chargés de la garde, les intéressent vivement, paraît-il.

C'est un chef de bataillon retraité qui vient d'être nommé chef des huissiers.

Le bataillon de la gendarmerie mobile quittera prochainement Versailles pour s'installer à Paris. L'effectif du bataillon serait renforcé.

Ce courant d'appréhension donne une singulière idée de la confiance de la R. F. en la sagesse des républicains.

Parmi les chefs des gauches, il s'organise toute une conspiration pour obtenir de M. Gambetta qu'il renonce pour l'année prochaine à la présidence de la Chambre des députés. On veut essayer de lui persuader que la réserve qui lui est imposée par ses fonctions présidentielles nuit singulièrement à son influence comme chef de parti ; qu'elle

soulève contre lui des méfiances, injustes sans doute, mais dont il faut tenir compte. Les intimes de M. Gambetta doutent que ces suggestions intéressées soient couronnées de succès. M. Gambetta tient au fauteuil présidentiel, et il le conservera.

Le Gaulois a enregistré un bruit qui a parcouru Paris comme une trainée de poudre. Il ne s'agissait de rien moins que d'un grand remaniement ministériel dont le pivot serait la nomination du général de Galliffet au ministère de la guerre, avec le général Lefort pour chef d'état-major.

Le bruit court que M. Lepère a communiqué au conseil des ministres un rapport de M. Andrieux qui a vivement impressionné les membres du cabinet. Dans ce rapport, M. Andrieux expliquerait, dit-on, avec preuves à l'appui, que, depuis le retour des amnisties, les cadres de la Commune sont réorganisés. Le préfet de police exposerait, en outre, si nos renseignements sont exacts, que, dans les quartiers ouvriers de Paris, la population se montre fort irritée de ce que les bruits relatifs aux mesures prises en vue d'empêcher des rassemblements sur la place de la Concorde et aux environs du Luxembourg, n'aient pas été démentis par le gouvernement.

Les énonciations contenues dans ce rapport ont paru tellement graves, qu'on a cru devoir les communiquer à M. Grévy. Après en avoir pris connaissance, le Président de la République a prié le ministre de l'intérieur de lui communiquer dorénavant tous les rapports du préfet de police relatifs à la sûreté générale.

Un des correspondants particuliers du *Soleil* lui a donné de curieux détails sur les efforts qui se font, en ce moment, pour amener un rapprochement entre les cabinets de Berlin et de Saint-Petersbourg. Il paraît que l'initiative de cette campagne diplomatique est due à notre ministre des affaires étrangères, qui a craint d'être compromis par les avances que nous faisait la Russie et qui a insinué gracieusement à cette puis-

sance qu'elle ferait infiniment mieux de nous laisser tranquilles.

Cette insinuation trouvait le terrain préparé, du moins chez le tzar Alexandre, qui personnellement ne partage pas les sentiments anti-allemands des principaux membres de sa famille et des ministres les plus importants.

Ordre a donc été donné aux grands ducs de passer par Berlin avant de rentrer en Russie, ce que plusieurs d'entre eux ont déjà fait, et ce que le tzarewitch et la tzarewna seront également obligés de faire selon toute probabilité.

Ce sera le premier succès diplomatique qu'aura obtenu M. Waddington. Espérons que l'Allemagne lui saura gré du service qu'il lui rend.

Mardi est venu au conseil de préfecture le pourvoi formé par M. le préfet de la Seine contre l'élection de M. Humbert comme conseiller municipal représentant le quartier de Javel.

M. Humbert n'a pas comparu. Le conseil, présidé par M. Emile Laurent, a d'abord entendu le rapport de M. Langlois et les conclusions de M. Lavallée, commissaire du gouvernement, et, après une délibération qui n'a pas duré moins de deux heures, le conseil, statuant par défaut, a rendu un arrêté annulant l'élection par suite du défaut de domicile.

Le conseil s'est fondé sur ce que l'amnistie ne pouvait avoir que des conséquences juridiques, comme celle de rétablir M. Humbert dans ses droits civils et politiques ; mais rien ne peut le dispenser, pour être éligible, des six mois de domicile exigés par la loi de 1874, et M. Humbert, élu en octobre, n'était à Paris que depuis le 9 septembre.

Quelques maires républicains, trop zélés, outrepassent singulièrement leurs droits vis-à-vis des curés ou des desservants de leurs communes. Sous prétexte que ces ecclésiastiques ont quitté leur résidence pendant un certain temps pour aller soit en retraite ou en pèlerinage, les maires refusent de leur délivrer le certificat de résidence sans

32. Feuilleton de l'Écho-Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

LE MANOIR DE ROSVEN

XV

LES TOMBEREAUX.

(Suite.)

Le vieux Pierre, Salatin, Malo et Bastin, et les autres domestiques sans blessures graves furent attachés à l'arrière de la première charrette.

Mathieu Piment se penchant à l'oreille du fermier, lui dit alors :

— Nous sommes douze ; le sergent veille, ils sont vingt-cinq ! Je veille, comptez sur moi, je compte sur vous !

Le capitaine corsaire venait de s'adresser au seul homme qui put le comprendre. La résignation chrétienne de l'incorrigible Chouan fit place à une espérance de salut terrestre.

— C'est bon ! dit-il à voix basse d'un air de mauvaise humeur qui en eût imposé au plus expert des argousins.

Le cœur du vieux Pierre avait tressailli ; et quoi-

qu'il fût assez près du recteur pour entendre encore la sainte parole, il n'écoutait plus ; il avertit tour à tour chacun des gars attachés à côté ou derrière lui ; il leur recommanda un air morne et abattu, mais leur inspira une dernière fois l'espoir de mourir en combattant pour les maîtres.

Avec l'assentiment du citoyen Famine, et sous prétexte de conduire les charrettes, Piment et douze marins restèrent à côté des prisonniers.

Le colonel, d'autre part, résolut, par plusieurs motifs, de confier la garde immédiate du second tombereau, où était Francisca, au sergent Bayonne et à ses vingt-cinq grenadiers.

Il se proposait, une fois en route, d'avoir une conférence confidentielle avec l'agile Basque, qui, le matin même, venait de lui donner des preuves d'une souplesse, d'une vigueur et d'une adresse rares.

Les Bleus s'ébranlèrent. Des bandes de sans-culottes allant en désordre, ouvraient la marche. Ensuite venaient les tambours et trompettes du bataillon et de la garde nationale ; puis une centaine de gardes nationaux et de petits pelotons de ligne.

Les corsaires conduisaient les tombereaux de prisonniers escortés par plusieurs rangs de soldats formant la haie à droite et à gauche. Le sergent Bayonne et ses grenadiers s'avançaient derrière.

Le colonel, le citoyen Famine et plusieurs officiers municipaux ou patriotes influents de Plœrmel

et de Josselin, tous à cheval, composaient un groupe qui précédait d'autres pelotons de soldats.

Les fourgons venus de Vannes, pleins de munitions de guerre et de bouche, étaient maintenant remplis de Bleus, de sans-culottes et de gardes nationaux blessés, gardés par quelques voltigeurs de la Meuse.

Enfin, sur les ailes et par derrière, le reste des sans-culottes, dont les cris de triomphe retentissaient dans les bois, allaient à la débandade.

Alors s'accomplissait une parole de Jean-François Bozec de La Faugerais, l'infortuné sire de Rosven.

Au moment où la première charrette passait sur la douve comblée avec des gabions, le vieillard octogénaire tourna la tête, pour voir une dernière fois les ruines fumantes de sa demeure, et aussitôt poussant un grand cri :

— Dieu soit loué !... dit-il.

Ses enfants et ses serviteurs tressaillirent.

Il était mort !

Il était mort : « Les Bleus n'emmenaient que son cadavre ! »

Le recteur de Rosven lui ferma les yeux et récita lo de *Profundis* à haute voix.

Armand, son frère Kerbozec et Hilaire répétèrent à la fois :

— « Dieu soit loué !... » pensant que le juste échappait ainsi aux horreurs du supplice.

Ermel, Mélie et Francisca, et tous ceux de la

seconde charrette, et les Gavésio, qui marchaient à pied, bénirent aussi le nom du Seigneur.

Seul, le vieux Pierre, — homme dur parmi les gens d'Armorique, — seul, le vieux Pierre pleura, — seul il conservait de l'espérance.

Mais le convoi ne s'arrêta point ; et les tambours battaient une marche lente et cadencée, tandis que la colonne incendiaire, traversant le bois de Rosven, se dirigeait vers la clairière du Tertre-Blanchâtre.

Midi sonnait alors à l'horloge de Saint-Ermel ; car le manoir, le presbytère et le village entier avaient été la proie des flammes, mais l'église était restée debout ; — elle avait seulement été pillée et dévastée par les terroristes de Vannes.

XVI

LA CROIX DES BLEUS.

Le colonel La Patrie n'avait pas plus de vingt-sept ans, ce qui concorde parfaitement avec sa biographie due au caporal Géranium. Dans sa première jeunesse il s'était livré à tous les excès aristocratiques, et plus tard à toutes les fureurs révolutionnaires ; c'était moins par pitié que dans l'intérêt de sa popularité à Vannes qu'il avait fait épargner la famille La Faugerais et soufflé le fameux discours de Famine, où le nom de La Rouarie fut si adroitement évoqué. Mais une passion nouvelle venait d'étouffer ses autres passions.

lequel ces malheureux prêtres ne peuvent pas obtenir leur mandat trimestriel. Ils s'en plaignent au préfet ou au sous-préfet, mais, de ce côté-là, jamais de réponse.

Certains de nos ministres trouvent que les amnisties vont beaucoup trop loin depuis leur retour à Paris, et que ceux qui passent en police correctionnelle ou qui sont signalés à la police deviennent chaque jour plus nombreux. On cherche en ce moment le moyen de se débarrasser de ces dangereux citoyens, lorsqu'ils auront eu maille à partir avec la justice.

Jusqu'à ce moment, on n'aurait rien trouvé de mieux que d'expulser de Paris, à l'expiration de leur peine, ceux qui passeraient en jugement, et de les internier dans une ville, qui leur serait assignée pour résidence, comme cela se pratique pour les repris de justice qui sont soumis à la haute surveillance de la police.

Le député-chocolatier Menier a-t-il fait ce qu'on appelle une fausse sortie? On lit dans le *Moniteur universel*:

M. Menier est-il, oui ou non, sérieusement malade, comme on le dit depuis quelque temps? Est-il véritablement dans l'intention de déposer entre les mains de ses électeurs son mandat de député? Les deux questions sont assez difficiles à résoudre, d'abord parce que le célèbre manufacturier est tous les jours rencontré en voiture, en compagnie de sa famille, dans les villages de sa circonscription, ensuite parce que le choix d'un successeur serait, paraît-il, entouré d'une foule de difficultés.

Judi dernier, M. Menier se trouvait dans la commune de Chanteloup, arrondissement de Barzy. Il s'était mis à la disposition de ses électeurs pour écouter leurs réclamations: trois se sont présentés, parmi lesquels M. le maire. En quittant Chanteloup, l'honorable député a formellement notifié à un membre du Conseil qu'il ne se démettrait de ses fonctions que si son successeur était véritablement apte et digne comme lui de défendre les intérêts de la République (sic).

Il sera donc très-difficile de trouver à M. Menier un successeur « digne de lui, » et on voit que l'honorable député n'est pas si empressé qu'on le prétend d'abdiquer ses fonctions.

Nous avons cité deux communes du Midi où les électeurs n'ont pas cru devoir se déranger, aucun candidat ne s'étant présenté à leurs suffrages. Aujourd'hui, nous lisons dans le *Soleil* que seize personnes, à Voiron, dimanche dernier, se sont présentées, sur trois mille électeurs inscrits, pour procéder à la nomination du Conseil municipal du lieu.

Paris-Journal donne un intéressant travail de statistique sur le résultat de la persécution municipale organisée à Paris contre les écoles congréganistes. De ce travail, il résulte que les trente-trois écoles communales que les Frères des Ecoles chrétiennes continuent à diriger à Paris n'ont perdu que cent treize élèves sur la totalité

de l'année précédente; au lieu de 11,084 enfants, elles en ont 10,968.

En revanche, dans celles de leurs écoles libres qui existaient déjà avant la persécution, les Frères ont gagné 187 nouveaux élèves.

En résumé, le résultat obtenu est absolument contraire à celui qu'on a poursuivi. En moins de six mois, plus de trente écoles libres ont été fondées à Paris; cette rage de destruction a provoqué les plus généreux sacrifices; la population a témoigné une sympathie éclatante aux congréganistes; les perturbateurs se sont aliéné tous les hommes véritablement honnêtes et libéraux; partout, les enfants envoyés aux nouvelles écoles appartiennent aux familles d'élite de la classe ouvrière.

Dimanche dernier, vers les quatre heures, un fait d'une certaine gravité s'est passé sur la place du Château-d'Eau. Un militaire de l'infanterie de marine n'ayant pas, soit par inadvertance, soit par mauvais vouloir, salué un sous-officier, fut appréhendé par ce dernier et prié de donner son numéro matricule. Pendant que le marin déboulonnait sa vareuse, sur les ordres de son supérieur, un rassemblement se forma, qui prit fait et cause pour le simple soldat et chercha à le débarrasser des mains du sous-officier. Celui-ci, protestant au nom de la discipline militaire qui avait été violée publiquement, résista et voulut bon gré mal gré obtenir du délinquant le numéro du matricule. Alors plusieurs personnes s'interposèrent et firent disparaître le marin.

Pendant ce temps, le rassemblement devint si compacte que la circulation fut interrompue. De cette foule partaient des bordées de huées et de sifflets à l'adresse du sous-officier qui eut toutes les peines du monde à sortir de la bagarre.

Cet acte de rébellion de la foule contre un supérieur chargé de faire respecter la discipline dans l'armée, nous paraît d'une gravité exceptionnelle. Nous n'ajoutons pas de commentaires, nous constatons le fait.

Du 24 au 31 octobre, le Tribunal de Commerce de la Seine a prononcé 57 déclarations de faillites.

La peine de mort prononcée contre Gilles et Abadie a été commuée en celle des travaux forcés à perpétuité, comme pour Martin, Henard et Lequette.

UNE PROTÉGÉE DE J. P.

On lit dans la *Défense*:

« Une personne de trente ans passés, qui a fait beaucoup parler d'elle en ces dernières années (sous la nommerons s'il le faut d'ailleurs), se présentait la semaine passée, rouge comme une pêche de Montreuil, et les deux mains dans ses poches, à une dame qui préparait les jeunes filles aux examens.

« Je viens, dit-elle, de la part de Jules Ferry (sic).

« Un peu interloquée, la dame lui répond :

La Patrie interrogea.

« La contrée, disaient-ils, étant désormais tranquille, nul ne serait plus assez fou pour résister à la République.

Ces réponses rassurantes achevèrent de décider les gens de Ploërmel et de Josselin à se séparer de la colonne de Vannes, pour retourner chez eux. Sur la lande Sans-Fin on se quitta.

Le colonel en fut bien aise, car il lui restait encore trois cents soldats; les patriotes de Vannes ne formaient plus qu'une minorité facile à mettre à la raison, et qui ne l'empêcherait pas de s'emparer de la prisonnière.

Après avoir éloigné Famine et tous autres témoins importuns, il appela le sergent Bayonne.

« Tu as déjà eu affaire aux sans-culottes ce matin, lui dit-il; au premier prétexte, je me tiens prêt à nous en débarrasser. Mais je compte sur toi pour enlever la brune en deuil que tu vois là... Tu me la garderas précieusement... Je la veux, chez moi, ce soir à Vannes.

Le sergent prit un air approbateur.

« Si nous arrivions jusqu'à la ville, sans avoir fusillé tous ces gradins-là, tu ferais verser le tombeau... Tu imaginerais un moyen...

« Soyez tranquille, colonel, j'ai entendu!

« Si par hasard nous étions attaqués par de nouveaux Chouans (on doit tout prévoir), tu me réponds d'elle.

« Mais... je ne connais pas Jules Ferry ».

« C'est le ministre de l'instruction publique, continue la jeune personne... Voici ce qui m'amène. Voulez-vous me préparer en six semaines aux examens pour le brevet supérieur ?

« Six semaines ! Mais il faut habituellement plusieurs années... Vous avez le premier brevet ?

« Moi ! non. Je n'ai qu'un certificat d'études. Mais Jules Ferry veut me nommer à un poste supérieur à celui que j'ai dans les télégraphes, où je gagne environ 3,000 francs. Et la commission des examens se réunissant vers le 24 novembre, Jules Ferry m'a promis de me constituer une commission d'examen spéciale dans la première semaine de décembre, pour me nommer, après une réception.

« Mais cela ne se peut pas, répond la dame, cela ne se peut pas.

« Vous êtes bonne, vous; puisque Jules Ferry le veut ! On m'a même proposé trois examinateurs pour la commission qui doit m'interroger; mais je n'ai pas voulu, leur tête ne me va pas...

« Cela a été dit textuellement. »

Le *Figaro* fait à ce sujet les réflexions suivantes :

« Si ce récit est exact, on nous permettra de demander de quel droit le ministre de l'instruction publique constitue une commission spéciale pour examiner à huis-clos ses protégées. Nous pourrions aussi nous étonner du court délai de six semaines jugé suffisant pour les caser... »

Etranger.

La Banque d'Angleterre a élevé le taux de l'escompte de 2 à 3 0/0.

La *Gazette nationale*, de Berlin, publie, concernant le différend anglo-turc, une communication dans laquelle on fait ressortir que le désir de l'Angleterre, qui demande à la Turquie d'exécuter enfin les réformes, sera certainement approuvé dans toute l'Europe occidentale, mais que, du moment où l'Angleterre entreprendra une action allant au-delà de ce but, le gouvernement de Londres agira à ses risques et périls. « L'Allemagne et l'Autriche, ajoute le correspondant de la *Gazette nationale*, sont d'accord sur la nature de leurs intérêts respectifs et sur les moyens qu'elles doivent employer pour les sauvegarder, le cas échéant.

« Ceux qui porteront atteinte aux intérêts des deux empires apprendront par l'expérience quels sont ces moyens. C'est à l'Angleterre de voir si elle doit imposer des réformes à l'Asie-Mineure; c'est à la perspicacité de ses hommes d'Etat de décider jusqu'à quel point elle doit s'engager dans cette entreprise, et jusqu'à quel point elle doit employer la force, au risque de se jeter dans un conflit de la plus grande portée, non seulement avec la Turquie, mais aussi avec la Russie. »

« Sur ma foi, répondit le sergent avec une exaltation véritable, malheur à celui qui oserait la toucher du bout de l'ongle !

« Très-bien, sergent !... c'est convenu.

« Convenu, mon colonel.

En voyant les patriotes de Josselin et de Ploërmel reprendre le chemin de leur pays, le capitaine Piment se frotta les mains.

« Bon ! bon ! ils ne sont plus guère que quatre cents; nous sommes bien une quarantaine en comptant les Gavésio et les grenadiers. Un contre dix; la partie s'égalise. Patience ! et défions-nous toujours de la marée qui porte au vent !... Mais s'il faut aller jusqu'à Vannes, s'il faut les laisser mettre en prison, tout ne sera pas perdu ! j'en réponds ! J'ai bien dehalé le commandant Kerbozec du château de Brest, et je n'étais rien en ce temps-là... Maintenant j'ai mon équipage, j'ai Sarzeau en grand !... S'il n'est utile que de brûler la ville et les faubourgs pour les délivrer... nous brûlerons, nous aussi !... En attendant, veuille ! veuille ! Profitons de l'embellie, quand elle viendra... J'ai toujours idée que Morvan-Béquille n'est pas perdu.

Le digne marin avait raison. — Depuis la veille, Morvan ne cessait de parcourir la contrée. A cheval et brandissant sa béquille convertie en drapeau, il ne s'arrêtait que sur les places des hameaux et des bourgades.

« Plus de Roi ! Eh bien ! plus de lois, s'écriait-

Chronique militaire.

On lit dans la *Patrie*:

« Afin d'obvier aux critiques nombreuses dont a été l'objet la récente décision du ministre de la guerre au sujet du dernier examen subi par les aspirants au volontariat, il serait question, tout en maintenant cette formalité préalable, de la transformer en concours, ainsi que cela a lieu chaque année pour l'admission aux Ecoles de l'Etat.

« Cette idée — nul à coup sûr ne voudra nous contredire — est absolument équitable, et sa conception ne saurait qu'être réputée, on ne peut plus rationnelle.

« Du moment, en effet, où la détermination du nombre des engagés conditionnels d'un an devra être basée, à l'avenir, non sur le nombre de points obtenus aux examens, mais sur les besoins de l'armée — besoins susceptibles de varier tous les ans, — il paraît indispensable, si l'on veut éviter la partialité et l'arbitraire, que ceux-là soient, en fin de compte, préférés par le ministre de la guerre qui auront obtenu les meilleures notes lors des interrogations auxquelles ils auront dû répondre.

« Puis, la mesure une fois prise et portée à la connaissance du public, aura cet avantage que nul ne pourra désormais arguer de surprise ou d'ignorance des résolutions ministérielles.

« M. le ministre de la guerre — nous ne l'avons pas dissimulé dès le premier jour — a eu le grand tort de ne pas prévenir d'avance les familles et les candidats de la disposition par laquelle le minimum des points à obtenir dans les examens du volontariat devait, en 1879, se trouver porté de 35 à 45. Il en est résulté l'élimination de la moitié à peu près des candidats; de là des intérêts fort respectables froissés et des plaintes en elles-mêmes fort légitimes.

« La réforme que le gouvernement médite d'inaugurer à ce sujet doit entraîner un remaniement notable dans la réglementation en vigueur concernant les engagements conditionnels d'un an et le mode d'examen préalable à subir dans ce but. Le ministre de la guerre attend donc que toutes les modifications à introduire dans le fonctionnement de cette institution soient définitivement arrêtées pour les porter à la connaissance des nombreuses personnes que la question intéresse.

« Les concours pour le volontariat auraient, en conséquence, lieu désormais chaque année, suivant des règles strictement uniformes. »

Nous avons annoncé que M. le général Fauvart-Bastoul, admis sur sa demande dans la réserve du cadre de l'état-major général, venait d'être remplacé au commandement de la 18^e division d'infanterie et des subdivisions de région de Châtelleraul, de Tours, d'Angers et de Cholet, par M. Arnould, sénateur de la Vienne, général commandant la 46^e division.

Déjà la soif du pillage l'avait gravement compromis; le projet insensé d'enlever Francésa devait achever de le mettre en hostilité avec les sans-culottes.

A mesure qu'on s'éloignait de Rosven, Francésa se rappelant le bonheur qu'elle avait rêvé durant tant d'années, regardait Ermel avec une expression de tendresse douloureuse qui trahissait les regrets de son cœur.

Le colonel s'informa bientôt du nom du jeune gentilhomme. Famine lui répondit par l'histoire des antécédents d'Ermel.

« Un ancien officier d'Artois ! un déserteur ! un émigré ! un Chouan, s'écria le commandant supérieur avec rage.

« Et le chef principal de l'insurrection ! ajouta Famine; celui qui commandait ici même ce matin.

« Ah !... malheur sur lui !... reprit sourdement le ci-devant chevalier du Genêt.

Et cependant Ermel, calme et résigné, s'efforçait de soutenir, par des paroles pieuses, dignes d'un héros chrétien, les courages des jeunes filles et des serviteurs qui l'entouraient.

On traversa la clairière du Tertre-Blanchâtre; on remonta vers la lande Sans-Fin.

Dans les bois, on voyait quelquefois encore des malheureux paysans qui semblaient fuir au hasard. Les sans-culottes en poursuivirent plusieurs et ramenèrent de nouveaux prisonniers que le colonel

il. On veut vous faire marcher pour la République, levez-vous contre elle; faites comme les gars de Saint-Ermel... En route ! en route !... c'est demain le jour du tirage. Allez leur tirer des coups de fusil.

Le 14 mars était le jour fixé pour le recrutement; il fallait enfin prendre un parti; les esprits fermentaient depuis longtemps. Bientôt Saint-Gaël, les bourgs et les villages voisins, dans la direction de Sarzeau, dans celle de Saint-Nolff, dans celle d'Elven, se soulevèrent.

Morvan, sa béquille à la main, apparaît tout à tour dans vingt paroisses.

D'un autre côté, Jean du Garre, après avoir fait sauter la mine de la montée du Méné, arrive à Saint-Gaël, et raconte ce qui vient de se passer dans la lande Sans-Fin.

Une multitude de Chouans se jettent sur leurs armes et le suivent. Les munitions manquent. Jean du Garre connaît la cachette de la clairière de Rosven. Pendant que les Bleus brûlaient et saccageaient, il y va, revient avec une charrette de poudre, la distribue au gars du pays, et se dirige tout le manoir. Mais les fuyards apprennent que tout est perdu; alors il s'embusque dans la forêt du Méné.

Morvan-Béquille y arrivait de son côté avec six ou huit paroisses.

C'était une armée contre une poignée de soldats.

(A suivre.) G. DE LA LANDELLÉ.

Voici l'ordre du jour qui a été adressé le 30 octobre dernier, par M. le général Bastoul, aux troupes placées sous ses ordres :

« Mes chers camarades, après neuf ans passés avec vous, dans une communauté d'idées, de sentiments, et, j'ose le dire, de confiance et d'affection mutuelles, je ne puis me résigner à me séparer de vous, sans vous faire mes adieux, et vous remercier du concours loyal et dévoué que vous m'avez prêté. »

« Que le sentiment de l'honneur militaire ne s'éteigne jamais dans vos cœurs ! que les vertus guerrières que je vous ai connues se développent encore ! Puisse alors, le général Arnaudeau, qui me remplace à votre tête, plus heureux que moi, vous accompagner vers les destinées glorieuses que l'avenir nous cache ! puissent surtout nos drapeaux abriter toujours, sous leurs plis, des officiers, des sous-officiers, des soldats aussi dévoués, aussi intelligents, des soldats aussi disciplinés que ceux dont j'ai l'amer regret de me séparer aujourd'hui. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

LE CAPITAINE VOYER.

Voici encore quelques détails biographiques, extraits du journal la *Patrie*, sur le capitaine Voyer, que Saumur possédera le 15 du mois courant :

« Entré à Saint-Cyr à 17 ans, M. Voyer en sortit parmi les premiers deux ans plus tard, en 1859, et pendant ces deux ans il dut dire adieu au clavier ; adieu, non, il lui dit au revoir ; il fut un des plus brillants à l'École de l'état-major, puis fit son stage au Mans. »

« Je passe sur les détails et j'arrive à 1870, l'année fatale. J'ai hâte de raconter comment il obtint, par sa bravoure, sur le champ de bataille, cette croix qu'il aurait pu aussi bien obtenir par son talent de virtuose. Quoi qu'il en soit, c'est le soldat qui a été décoré, non pas l'artiste. Voici comment :

« C'était à Gravelotte ; le général Bataille, qui commandait la division, envoya Voyer chercher des cartouches. Celui-ci, après avoir cédé sa jument au général qui venait d'être démonté, sauta sur le cheval d'un artilleur et galopa jusqu'au parc d'artillerie. Il s'adressa au colonel ; pendant qu'il lui transmettait des ordres, ce dernier a la tête emportée par un boulet. Voyer revint auprès de son général qu'il trouva blessé par un éclat d'obus. Quant à la jument, elle avait été éventrée. »

« Deux soldats et un officier se joignent à lui. La débâcle du corps de Frossard avait commencé. Les Prussiens nous poursuivaient l'épée aux reins. Ce petit groupe de quatre hommes, dont un blessé, marchait lentement. Dans la déroute générale, ils vont être faits prisonniers, car les Allemands sont près de les atteindre et une batterie tire. Un obus éclate entre les jambes du cheval de Voyer, éventre le cheval. Il n'a que le temps de sauter à terre. Enfin ils atteignent l'armée de Bazaine qui entrainait en ligne, et ils peuvent rejoindre leur corps à demi-anéanti. »

« Prisonnier à Metz, il partit pour l'exil. Après la paix, il put reprendre son service actif et ouvrir de nouveau, dans ses rares moments de loisir, le piano si longtemps négligé. »

« Quand il sentit que sa main redevenait sûre comme à ses plus beaux jours, il mit son talent au profit d'intéressantes infortunes. Toujours et partout il a joué au bénéfice d'œuvres charitables. La mémoire du pianiste Voyer est prodigieuse : il sait par cœur et joue de même tout le répertoire allemand. Nous lui devons d'avoir entendu les magnifiques sonates de Weber, considérées jusqu' alors comme des études aussi difficiles que stériles. »

« Quant à son talent, on l'a plus d'une fois apprécié à sa haute valeur dans la revue musicale de la *Patrie*. Il est superflu d'en faire une fois de plus l'éloge. — A.-L. de Thémis. »

CHAPELLE N.-D. DES ARDEILLIERS.

Fête de la Dédicace des Eglises, dimanche 9 novembre.

1^{re} messe à 6 heures 1/4, — 2^e à 7 heures, — 3^e à 9 heures.

Vêpres, sermon, salut, à 2 heures.

Réunion de la garde d'honneur.

Le sermon sera prêché par le R. Père Couturier, missionnaire apostolique à Roseau (Antilles anglaises).

La quête sera faite pour les besoins de sa mission.

On nous prie d'annoncer que l'adoration du Très-Saint-Sacrement à la chapelle de Sainte-Anne, rue de la Gueule-du-Loup, a lieu tous les jeudis de l'année, depuis 7 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

Le public est prévenu qu'à partir de lundi prochain, 10 novembre, des cours d'adultes commenceront à l'École communale de garçons du quartier des Ponts, rue du Roi-René.

ANGERS.

Nous lisons dans l'*Etoile* :

« Mardi a eu lieu l'audience solennelle de rentrée de la Cour et des Tribunaux d'Angers. »

« La messe du Saint-Esprit a été célébrée à onze heures et demie, à l'église Notre-Dame, par M. le curé de la paroisse M. le premier président, les présidents de chambre, les conseillers, les membres du parquet, les présidents et les juges du tribunal civil et du tribunal de commerce, les avocats et les avoués y assistaient. M^r Freppel, accompagné de M^r Chesneau, occupait devant l'autel une place d'honneur. On remarquait en outre M^r Sauvé, recteur de l'Université catholique, M. Gavonyère, doyen de la Faculté de droit, et un grand nombre de notabilités. »

« De l'église à la Cour d'appel, un escadron de cuirassiers formait la haie. M. le premier président Jac présidait l'audience. A ses côtés se trouvaient M. Bourcier, président de chambre honoraire, et M. Bigot, président de chambre. Au premier rang, dans le prétoire, étaient assis, à droite, M. le préfet de Maine-et-Loire, à gauche, M^r Freppel. Les membres du tribunal civil et du tribunal de commerce, les juges de paix étaient placés derrière la Cour. »

« M. le premier président, après avoir déclaré l'audience ouverte, a donné la parole à M. Chudeau, substitut du procureur général. »

« M. Chudeau avait pris pour sujet de son discours : *Les Institutions judiciaires*. Il s'est lancé dans des dissertations historiques, qui, au point de vue de la vérité, laissent beaucoup à désirer. Evidemment, M. Chudeau ne sait pas le premier mot de l'histoire du X^e siècle. L'explication qu'il donne de l'avènement des Capétiens ne supporte pas l'examen. »

« Il a terminé son discours par des attaques au moins déplacées contre l'immovibilité de la magistrature. Nous ne pensons pas qu'il ait beaucoup à se féliciter de l'effet qu'il a produit. »

« Son châtiement est du reste dans les éloges que lui prodigue le *Patriote*. »

Tous les journaux conservateurs d'Angers blâment, comme l'*Etoile*, M. Chudeau.

Le *Journal de Maine-et-Loire* dit à ce sujet :

« Cette étude aurait pu intéresser si elle eût été autre chose, dans la bouche de M. Chudeau, qu'un ridicule réquisitoire contre la magistrature et les lois de tout gouvernement qui n'est pas la République et une apologie puérile du régime actuel. L'attitude de l'assistance a pu prouver à M. Chudeau qu'il n'exprimait pas l'opinion de tous ses confrères dans la magistrature. »

La Société d'horticulture d'Angers tiendra sa séance mensuelle, dimanche 9 novembre 1879, à une heure précise, dans la salle du Jardin fruitier.

Dans l'ordre du jour, se trouve : « Vote sur les candidats présentés à la dernière séance », parmi lesquels nous remarquons :

M. Jouy, dit la Rose, horticulteur, rue Verte, à Saumur ; parrains : MM. Chevalier et Guinoisseau.

M. Charles Riendonant, jardinier, chez M^{me} de Bossoreil, à Souzay, près Saumur ; parrains : MM. Chevalier et Guinoisseau.

Le 4^e concert de l'Association artistique d'Angers, qui aura lieu à la salle du Cirque, dimanche prochain, à 4 heures 1/2, sera donné avec le concours de M. Bouhy, de l'Opéra.

Parçay. — Dimanche, M^{me} Jousselin, demeurant à Parçay, s'absentant de chez elle, confia la garde de sa petite fille, Marie, âgée de 3 ans et demi, à son fils aîné, âgé de 18 ans. Ce jeune homme, afin d'être plus tôt libre dans l'après-midi, se rendit faire son travail, au lieu de garder sa petite sœur. La pauvre mère, à son retour, trouva sa petite fille complètement carbonisée et ne donnant plus aucun signe de vie.

Tout porte à croire que la petite se sera trop approchée du feu et qu'il se sera communiqué à ses vêtements.

(*Courrier d'Angers*.)

LES VENDANGES.

La situation vinicole est véritablement fort triste ; le *Moniteur vinicole* en fait un triste tableau. Nos lecteurs pourront en juger par cet extrait qui se rapporte à notre région :

« Région de l'Ouest. — Cette région comprend : la Charente, la Charente-Inférieure, la Vendée, les Deux-Sèvres, la Vienne, la Loire-Inférieure, le Maine-et-Loire, l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher, départements qui, l'an dernier, avaient récolté 44,405,717 hectolitres. Hélas ! cette année, il faut en rabattre : le déficit est considérable, cette région est une des plus éprouvées. Les deux Charentes, nous assurent nos correspondants, ne récolteront que 4,500,000 hectolitres. Dans les autres départements, la récolte serait réduite au tiers de celle de l'an dernier. Si ces chiffres sont vrais, la région de l'Ouest ne récolterait, en 1879, que 4,073,218 hectolitres de vins. Nous espérons que ces chiffres seront dépassés ; ils nous paraissent, quoiqu'on en dise, au-dessous de la récolte réelle. »

LE CONCOURS SPÉCIAL DE PRESSEIRS A LOUDUN.

Lors du Concours agricole des Trois-Moutiers, le Comice de Loudun avait décidé que des essais pratiques auraient lieu en opérant sur de la vendange et dans des conditions de contenance identique.

La non maturité des récoltes, lors de ce concours, le 12 octobre dernier, a empêché le Comice d'exécuter cette partie de son programme.

Le Comice a donc donné avis que des expériences de presseirs, faites avec de la vendange, auraient lieu à Loudun, dimanche prochain 9 novembre, ainsi que nous l'avons dit.

De hautes récompenses seront attribuées selon l'importance du concours :

Une médaille d'or, une médaille d'argent, une médaille de vermeil module extra, une médaille de bronze.

Le Comice agricole de Loudun, désireux donner à ces utiles expériences toute l'importance qu'elles méritent, a invité tous les viticulteurs de la Vienne et des départements voisins à y assister.

CHATEAUGONTIER.

On lit dans la *Gazette de Châteaugontier* :

« Un grave accident est venu attrister une famille honorable de notre ville. Samedi dernier, le jeune L..., fils d'un commerçant de Châteaugontier, était parti pour la chasse avec un de ses amis du côté de Loigné. Ces deux jeunes gens avaient un seul fusil dont ils se servaient probablement à tour de rôle ; le jeune L... avait remis le fusil à son camarade pour passer une haie ; il était à peine à moitié de son trajet lorsque l'arme que portait le sieur X... vint subitement à partir ; L... reçut la charge entière dans le haut du mollet et fut atteint tellement de près que les bords de la blessure étaient brûlés par l'explosion. Le fusil était chargé avec du plomb mélangé n^o 4 et 5. Nous devons louer le sang-froid du compagnon du sieur L... qui, voyant le sang couler à flots (un artère ayant été coupée), a lié fortement la jambe avec deux mouchoirs roulés en corde et a pu arrêter une hémorragie qui, sans cela, eût été mortelle. Le blessé a été transporté à l'hôpital dimanche, et nous savons que son état inspire des craintes sérieuses. »

Nous lisons dans l'*Avenir de l'Orne*, d'Alençon :

« Une boucherie nouvelle vient de s'installer sur la place du Palais, où la viande, quoique de bonne qualité, est vendue à un prix beaucoup au-dessous du cours ordi-

naire de la viande à Alençon. Aussi depuis l'ouverture il y a une affluence considérable d'acheteurs.

« Excités par cette concurrence, nos bouchers viennent de faire publier à son de caisse qu'ils vendront leur viande au même taux, sinon à un prix inférieur. »

Faits divers.

Le journal la *Nature* signale et décrit un appareil ingénieux et, paraît-il, d'une grande efficacité, imaginé par M. Defoy pour arrêter et maîtriser les chevaux emportés ou rétifs.

Le système employé consiste simplement en un petit appareil de Clark renfermé dans une boîte qui peut facilement être placée sous la main du cocher ou du cavalier. Les rênes du cheval contiennent intérieurement un fil métallique conducteur qui aboutit au mors d'une part et à l'appareil magnéto-électrique d'autre part. En tournant la manivelle de l'électro-aimant, on détermine la formation d'un courant électrique qui agit dans la bouche du cheval, et lui cause une telle surprise qu'il s'arrête et reste immobile. En joignant à l'action de l'électricité la douceur et les caresses, le cheval le plus dangereux est rapidement dompté.

Il est important de faire remarquer que le résultat n'est pas obtenu par une commotion violente ; le courant électrique n'est pas assez intense pour galvaniser ou stupéfier l'animal ; il produit plutôt chez lui l'étonnement et la sensation désagréable, mais non douloureuse, du picotement électrique.

« Décidément, s'écriait hier un commerçant, les affaires ne vont pas ! Les commandes sont suspendues. C'est bien le gouvernement de l'arrêt public que nous avons. »

Tous les Saumurois apprendront avec plaisir que M. NORMANDINE, pharmacien à Saumur, est dépositaire du *Spasalgique-Maréchal*. Ce merveilleux remède, qui enlève instantanément les névralgies et les migraines, les maux de dents et les maux de tête, se trouve également dans toutes les bonnes pharmacies et ne coûte que 2 fr.

De toutes les maladies qui apportent leur contingent au bulletin des décès, la plus commune, la plus désespérante pour les familles, celle qui chaque jour occasionne la plus grande mortalité, c'est assurément la phthisie pulmonaire.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et renouvelées depuis un peu partout ont prouvé que le goudron, qui est un produit résineux du sapin, a une action des plus remarquables et des plus heureuses sur les malades atteints de phthisie et de bronchite.

La meilleure manière d'employer le goudron, c'est sous forme de capsules. Les capsules de Goudron de Guyot sont devenues un remède populaire dans ce genre de maladies. La dose ordinaire est de deux capsules à prendre au moment de chaque repas. Le bien-être se fait sentir rapidement.

Pour éviter de nombreuses imitations, exiger la signature Guyot imprimée en trois couleurs sur l'étiquette du flacon.

Dépôt dans la plupart des pharmacies. (15)

Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

LUNDI 10 novembre 1879.

Avec le concours de M. CHAVANNES.

LE MARQUIS DE VILLEMER

Pièce en 4 actes, de George Sand.

M. CHAVANNES remplira le rôle du *duc d'Aléria*.

Distribution. — Le duc d'Aléria, M. Chavannes ; le marquis de Villemer, M. Asch ; le baron Dunières, M. Letellier ; Pierre, M. Leprin ; Benoît, M. Ludovic ; la marquise de Villemer, M^{me} Hemme ; Caroline de Saint-Geneix, M^{me} Mass ; Diane de Saintrailles, M^{me} Vernhes ; la baronne d'Arglade, M^{me} Duherlin.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

Vient de paraître, à Paris, la *Gazette des Dames*, le meilleur marché, le plus artistique, le plus développé des journaux de modes, offrant à ses lectrices, au moyen de nombreuses illustrations, la reproduction des dernières nouveautés de la mode et des chefs-d'œuvre d'artistes modernes. Le texte, dû à la plume des meilleurs écrivains, donne des chroniques mondaines, des nouvelles sur les arts, la littéra-

ture, le théâtre, les ouvrages féminins, etc., etc. — Primes et Surprises.

Abonnement : **Trois francs** par an. — Un numéro le 1^{er} de chaque mois. — Bureaux : 9, rue de Fleurus (Imprimerie Lahure).

Un numéro spécimen est adressé gratuitement sur demande affranchie.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100.000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madama la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

| CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT | | | | | |
|--|----------|---------------------|-----------------|-------------------|--|
| Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers. | | | | | |
| DÉPARTS DE SAUMUR | | ARRIVÉES A POITIERS | | ARRIVÉES A ANGERS | |
| 6 h. 25 matin. | 8 | 10 h. 30 matin. | 10 h. 54 matin. | | |
| 8 | 10 | | | | |
| 1 | 25 soir. | 4 | 50 soir. | | |
| 4 | 55 | | | | |
| 7 | 40 | 11 | 36 | | |

| DÉPARTS DE POITIERS | | | ARRIVÉES A SAUMUR | | |
|---------------------|----------------|----------------|-------------------|--|--|
| 5 h. 30 matin. | 8 h. 59 matin. | 9 h. 49 matin. | | | |
| 10 | 45 | 5 | 14 soir. | | |
| 12 | 15 soir. | 3 | 35 | | |
| 0 | 45 | 10 | 29 | | |

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 30.

P. GODET, propriétaire-gérant.

| COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 NOVEMBRE 1879. | | | | | | | | | | | |
|---|--------|---------|--|--------|---------|-------------------------|--------|---------|----------------------|--------|---------|
| Valeurs au comptant. | | | Valeurs au comptant. | | | Valeurs au comptant. | | | Valeurs au comptant. | | |
| Dernier cours. | Hausse | Baisse. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. |
| 3 % | 81 75 | 30 | Crédit Foncier colonial | 475 | | Canal de Suez | 700 | 10 | | | |
| 3 % amortissable | 83 50 | 50 | Crédit Foncier, act. 500 f. | 1040 | 10 | Crédit Mobilier esp. | | | | | |
| 4 1/2 % | 113 | | Obligations foncières 1877 | 373 | | Société autrichienne | 585 | 5 | | | |
| 5 % | 115 60 | 45 | Soc. gén. de Crédit industriel et commercial | 715 | | OBLIGATIONS. | | | | | |
| Obligations du Trésor | 514 50 | 1 50 | Crédit Mobilier | 615 | 35 | Orléans | 384 | | | | |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 438 | | Crédit Foncier d'Autriche | 693 50 | 12 50 | Paris-Lyon-Méditerranée | 381 | | | | |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 508 | | Est | 730 | 10 | Est | 365 | | | | |
| 1865, 4 % | 524 75 | 35 | Paris-Lyon-Méditerranée | 1143 | 20 | Nord | 390 50 | | | | |
| 1869, 3 % | 407 50 | 1 50 | Midi | 870 | 17 50 | Ouest | 383 | | | | |
| 1871, 3 % | 405 | 4 40 | Nord | 1445 | 15 | Midi | 378 | | | | |
| 1875, 4 % | 514 | | Orléans | 1150 | 10 | Paris (Grande Ceinture) | 377 | | | | |
| 1876, 4 % | 508 | | Ouest | 757 50 | 13 75 | Paris-Bourbonnais | 398 | | | | |
| Banque de France | 3400 | | Compagnie parisienne du Gaz | 1895 | | Canal de Suez | 558 | | | | |
| Comptoir d'escompte | 850 | | C. gén. Transatlantique | 820 | 5 | | | | | | |
| Crédit agricole | | | | | | | | | | | |

| CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|
| DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. | | | | | |
| 3 heures 8 minutes du matin, express-poste. | | | | | |
| 6 — 45 — — — — — | | | | | |
| 8 — 56 — — — — — | | | | | |
| 1 — 35 — — — — — | | | | | |
| 3 — 33 — — — — — | | | | | |
| 7 — 15 — — — — — | | | | | |
| 10 — 37 — — — — — | | | | | |

| DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. | | | | | |
|---|--|--|--|--|--|
| 3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte. | | | | | |
| 8 — 31 — — — — — | | | | | |
| 9 — 40 — — — — — | | | | | |
| 12 — 40 — — — — — | | | | | |
| 4 — 44 — — — — — | | | | | |
| 10 — 28 — — — — — | | | | | |

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 50.

VILLE DE SAUMUR

EMPRUNT

Par voie de Souscription publique, d'une somme de 84,000 francs, Destinée aux travaux de repavement des rues.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens qu'en vertu de la délibération du Conseil municipal, en date du 27 mai 1878, de l'arrêté de M. le Préfet de Maine-et-Loire, en date du 12 juillet 1878, et des délibérations du Conseil municipal, des 6 avril 1879 et 24 octobre 1879, il se propose de réaliser un emprunt de 84,000 francs pour l'exécution des travaux de repavement des rues, voté dans la séance du 27 mai 1879.

A cet effet, un registre destiné à recevoir les souscriptions sera ouvert au secrétariat de la Mairie, le samedi 29 novembre courant et jours suivants, de dix heures du matin à quatre heures du soir.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Art. 1^{er}. — Des obligations communales, détachées d'un registre à souche, seront émises au nombre de quatre cent vingt, au prix de deux cents francs chacune.

Art. 2^e. — Ces obligations seront nominatives et personnelles; elles seront transmissibles, seulement, à peine de nullité, par un transfert signé du cédant, du cessionnaire et du Maire de Saumur, ou d'un adjoint, sur le registre à souche tenu à la Mairie, et dont les titres seront détachés.

Art. 3^e. — Les intérêts seront fixés à quatre pour cent l'an.

Ils seront payés le 31 décembre de chaque année, à la caisse municipale, et sans frais.

Art. 4^e. — Les impôts sur le revenu, au profit de l'État, ainsi que le droit de timbre, seront seuls supportés par la ville.

Art. 5^e. — Les obligations seront classées en cinq séries de quatre-vingt-quatre obligations chacune.

Art. 6^e. — Les souscripteurs auront la faculté de choisir la série ou les séries dans lesquelles ils désireront placer leurs souscriptions.

Art. 7^e. — Les souscriptions ne dépassant pas cinq obligations seront irréductibles.

Art. 8^e. — Le montant intégral des souscriptions devra être versé à la caisse de receveur municipal, le 2 janvier 1880, et faute de versement à cette époque, il sera fait aux souscripteurs une retenue, à raison de cinq pour cent l'an, pour chaque jour de retard.

Art. 9^e. — Les intérêts courront à partir du 1^{er} janvier 1880.

Art. 10^e. — Les obligations seront

remboursables au pair, en cinq années, en cinq séries de quatre-vingt-quatre obligations chacune, par voie de tirage au sort.

Art. 11^e. — Le jeudi 4 décembre 1879, il sera procédé, par le Maire, en séance publique, à la Mairie, au tirage au sort des époques de remboursement pour chacune des cinq séries d'obligations.

Cinq bulletins porteront respectivement les indications suivantes :

Une série de 84 obligations, du numéro 1 au numéro 84 inclusivement.

Une série de 84 obligations, du numéro 85 au numéro 168 inclusivement.

Une série de 84 obligations, du numéro 169 au numéro 252 inclusivement.

Une série de 84 obligations, du numéro 253 au numéro 336 inclusivement.

Une série de 84 obligations, du numéro 337 au numéro 420 inclusivement.

Le premier bulletin qui sera tiré indiquera la série des 84 obligations à rembourser au 31 décembre 1880.

Le deuxième bulletin qui sera tiré indiquera la série des 84 obligations à rembourser au 31 décembre 1881.

Le troisième bulletin qui sera tiré indiquera la série des 84 obligations à rembourser au 31 décembre 1882.

Le quatrième bulletin qui sera tiré indiquera la série des 84 obligations à rembourser au 31 décembre 1883.

Le cinquième bulletin qui sera tiré indiquera la série des 84 obligations à rembourser au 31 décembre 1884.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 4 novembre 1879.

Le Maire,
J. COMBIER.

(600)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude,
Le dimanche 16 novembre 1879, à midi,

DE LA PROPRIÉTÉ LEBIEVRE

Sise à Distré, comprenant :
Maison, cour avec entrée de porte cochère, vastes caves, jardin avec pavillon et clos de vigne, d'une contenance de 30 ares environ.
On pourra traiter avant l'adjudication.
S'adresser à M^e LAUMONIER.

A VENDRE

JOLIE PETITE VOITURE

A quatre roues.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,
En totalité ou par parties,
MAISON
Située à Saumur, rue de la Mare-maillotte, 12,
Composée de deux corps de bâtiments, deux beaux jardins, écurie et remise pour deux chevaux et deux voitures.
S'adresser à M. GRATIEN, même maison. (587)

A LOUER

PRÉSENTMENT,
Ou pour la Saint-Jean prochaine,
PORTION DE MAISON
S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A LOUER

PRÉSENTMENT,
APPARTEMENT COMPLET
Au premier étage,
AVEC CAVE ET GRENIER
Rue d'Orléans, 73.
S'adresser dans ladite maison.

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE
Hors d'inondation.
Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 4.
S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

UN MÉNAGE demande un emploi, le mari comme jardinier, cultivateur ou cocher; la femme comme cuisinière.
S'adresser au bureau du journal.

M^e MAURICEAU, huissier-audencier à Saumur, demande un petit clerc.

VICHY

Plus de Mauvaises Digestions
Avec la délicieuse Liqueur de Table, Pastilles et Sucre d'Orge aux sels de Vichy, préparés par les Pères Célestins, de Vichy.
Chez M. DEMONT (maison Lasalle), pâtissier, seul dépositaire pour l'arrondissement de Saumur.
Fine Champagne anti-diabétique et préservative. (36)

MEUBLES ET TAPISSERIE

E. MARAIS

TAPISSIER-DÉCORATEUR

49, Rue d'Orléans, Saumur.

MEUBLES DE TOUS STYLES, SIÈGES & TENTURES
Travaux en tous genres à façon.

L'ASSURANCE FRANÇAISE

Compagnie anonyme à Primes fixes
CONTRE LES
ACCIDENTS CORPORELS ET MATÉRIELS
Capital : UN MILLION.
Directeur général : M. C. FONTENILLES.
SIÈGE SOCIAL : 42, rue de Chateaudun, PARIS.
Directeur particulier pour la région : M. LE GRIP, rue de Poitiers, 43, SAUMUR;
Agent : M. RAIMBAULT, rue Beaurepaire.

ON DEMANDE DES AGENTS dans les chefs-lieux de cantons et communes importantes. (343)

PUITS FORÉS

Ces PUIITS peuvent se creuser en toutes saisons, dans les terrains d'alluvion, sables et quelques tuils.
Dans les caves, dans un espace de deux mètres carrés, sans compromettre la solidité de la maison.
S'adresser à M. C. CARRIÈRE, pompier à La Menitré (Maine-et-Loire).

10,000 CURES!!!

FLEURS BLANCHES, Affections de Matrice, Péritonite, Chlorose, Faiblesse générale. — Guérison infailible par les BAINS DE TANNIN. 3, rue des Cordeliers, Angers, France.
Brochure sur demande, FRANCO.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.
ABONNEMENTS :
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.
La collection se compose actuellement de 42 volumes retenant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
Le volume broché pour Paris 3 fr. d' pour les départements 4 fr.

Saumur, imprimerie P. GODET.